



Réponse de Monsieur le ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 3400 du 7 janvier 2026 de l'honorable Député Laurent Mosar relative à l' « Introduction de l'euro numérique et avenir des paiements en espèces »

- **Quelle est l'appréciation de Monsieur le Ministre de cet accord au niveau du Conseil ?**
- **Monsieur le Ministre estime-t-il que l'introduction de l'euro numérique améliorera l'autonomie stratégique de la zone Euro ?**
- **Monsieur le Ministre estime-t-il que l'introduction de l'euro numérique augmentera l'influence de la BCE dans les systèmes de paiements dans la zone Euro, au détriment des acteurs nationaux ?**
- **Monsieur le Ministre est-il confiant que les paiements en espèces resteront possibles dans les années à venir ?**

Le Luxembourg soutient l'accord de négociation adopté au Conseil sur les propositions législatives relatives à l'euro numérique et au cours légal des espèces en euros.

Cet accord sur le paquet « monnaie unique » constitue une étape majeure pour préparer l'euro à l'ère numérique, tout en renforçant la protection de l'argent liquide et la liberté de choix des citoyens en matière de solutions de paiement. L'euro numérique complétera l'argent liquide, sans le remplacer. Il sera également complémentaire aux solutions de paiement privées, nationales et internationales, qui continueront à jouer un rôle central dans l'écosystème des paiements.

L'euro numérique renforcera enfin l'autonomie stratégique et la résilience de la zone euro en réduisant la dépendance aux infrastructures de paiement non européennes et en consolidant une solution de paiement souveraine, disponible dans l'ensemble de la zone euro, fondée sur une infrastructure et une gouvernance européennes, avec une distribution assurée par des prestataires de services de paiement européens.

Luxembourg, le 29 janvier 2026
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth